



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

Membres du Comité des normes et remplaçants potentiels

Point 19.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

I. Composition du Comité des normes et remplaçants potentiels

1. À sa première session (2006), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a créé un organe subsidiaire: le Comité des normes (CN). La CMP a également établi le mandat et le Règlement intérieur du Comité des normes¹.
2. À sa treizième session (2018), la CMP a confirmé les membres et les remplaçants potentiels de cet organe subsidiaire. Cependant, les mandats de certains membres touchent à leur fin, des fonctions sont vacantes et il peut être nécessaire d'examiner le statut d'autres membres pour vérifier que ces membres sont en mesure de siéger et remplissent encore les conditions requises, conformément au mandat et au Règlement intérieur.
3. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les fonctions vacantes ou pour les membres dont le mandat arrive à expiration et peut être renouvelé. Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune des régions, soit par l'intermédiaire du Président du Groupe régional de la FAO. Les candidatures doivent être proposées au Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (ippc@fao.org) le **22 février 2019** au plus tard. Les dossiers de candidature concernant le Comité des normes doivent comporter le curriculum vitæ du candidat et le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement pour

¹ Mandat et Règlement intérieur du Comité des normes (en anglais):

<https://www.ippc.int/fr/publications/1107/>.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



l'établissement de normes, disponible en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI)², dûment signé.

4. Le Règlement intérieur du Comité des normes dispose que:

«Les membres du Comité des normes sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international; et
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international.

Les parties contractantes conviennent que les membres du Comité des normes consacrent le temps nécessaire à une participation régulière et systématique aux réunions.»

«Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.» [Extrait de l'article 1].

«Chaque région de la FAO désigne, conformément à ses propres procédures, des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Comité des normes et soumet les candidatures à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont désignés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels satisfont aux conditions exigées des membres aux termes du présent Règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région en désigne deux, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article». [Extrait de l'article 2].

«Le remplaçant achève le mandat du membre sortant et peut être nommé pour des mandats supplémentaires.» [Extrait de l'article 2].

«Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une dérogation de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes de dérogation pour le même membre à l'expiration de chaque mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant, achevé par un remplaçant, n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent Règlement.» [Extrait de l'article 3].

5. «Il faut que la CMP permette l'étalement du mandat des membres du CN et que les régions encouragent ce principe pour qu'une certaine continuité soit assurée dans la transmission des connaissances.» [Extrait du rapport de la septième session de la CMP (2012), Appendice 4: décisions de la CMP visant à améliorer le processus d'établissement des normes, décision n° 21].

6. Il convient de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue qu'à partir de 2014, le mandat des membres du Comité des normes prendrait fin après la réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7), c'est-à-dire normalement en mai.

7. La CMP devrait confirmer sept membres du Comité des normes, dont les mandats arrivent à expiration en 2019 (voir l'annexe 1A):

- un de la région Afrique;

² Prière de télécharger le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement du Comité des normes, qui se trouve à l'adresse: <https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-statement-commitment/>

- un de la région Asie;
- deux de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un de la région Proche-Orient;
- un de la région Amérique du Nord;
- un de la région Pacifique.

8. Les membres qui siègent actuellement au Comité des normes et arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

9. La CMP devrait confirmer pour le Comité des normes sept remplaçants potentiels dont les mandats expirent en 2019 ou dont les fonctions sont encore vacantes (voir l'annexe 1B):

- un de la région Afrique;
- deux de la région Asie;
- un de la région Europe;
- un de la région Proche-Orient;
- un de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un de la région Amérique du Nord.

10. Outre les remplaçants eux-mêmes, la CMP devrait aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région. La CMP devrait noter que les remplaçants potentiels actuels de membres du Comité des normes qui arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

II. DÉCISIONS

11. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu'elle est présentée dans l'annexe 1A, et des noms des remplaçants potentiels, qui figurent dans l'annexe 1B;
- 2) *confirmer* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient;
- 3) *confirmer* l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région.

A. MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

ANNEXE 1A – Membres du Comité des normes (les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Pays	Nom	Élu/ Réélu	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	République du Congo	Mme Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA	Remplacante de Mme Nadia HADJERES CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Kenya	Mme Esther KIMANI	CPM-9 (2014) CMP-12 (2017)	2 ^e mandat / 3 ans	2020
	Malawi	M. David KAMANGIRA	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Nigéria	M. Moses Adegboyega ADEWUMI	Remplaçant de Mme Alice Ntoboh Sibon NDIKONTAR CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Asie	Thaïlande	Mme Chonticha RAKKRAI	Remplacante de M. HERMAWAN CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Japon	M. Masahiro SAI	Remplaçant de M. Lifeng WU CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Sri Lanka	Mme Jayani Nimanthika WATHUKARAGE	Remplacante de Mme Walaikorn RATTANADECHA KUL CPM-12 (2017) CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021

Région de la FAO	Pays	Nom	Élu/ Réélu	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
	Chine	M. Xiaodong FENG	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Europe	France	Mme Laurence BOUHOT-DELDUC	CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
	Israël	M. David OPATOWSKI	CPM-1 (2006) CPM-4 (2009) CPM-12 (2017)	3 ^e mandat / 3 ans	2020
	Pays-Bas	M. Nicolaas Maria HORN	CPM-9 (2014) CPM-12 (2017)	2 ^e mandat / 3 ans	2020
	Royaume-Uni	M. Samuel BISHOP	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Amérique Latine et Caraïbes	Argentine	M. Ezequiel FERRO	CPM-8 (2013) CPM-11 (2016)	2 ^e mandat / 3 ans	2019
	Brésil	M. Jesulindo Nery DE SOUZA JUNIOR	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Chili	M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE	CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
	Costa Rica	M. Hernando Morera GONZÁLEZ	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Proche-Orient	Liban	M. Nicholas EID	Remplaçant de Mme Shaza OMAR CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	Syrie	Mme Ouroba ALZITANIABOALBORGHOL	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Soudan	M. Abdelmoneem Ismaeel ADRA ABDETAM	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	Iraq	M. Abdulqader Khudhair ABBAS	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021

Région de la FAO	Pays	Nom	Élu/ Réélu	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Amérique du Nord	Canada	M. Rajesh RAMARATHAM	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
	États-Unis d'Amérique	Mme Marina ZLOTINA	CPM-10 (2015) CPM-13 (2018)	2 ^e mandat / 3 ans	2021
Pacifique Sud-Ouest	Australie	M. Bruce HANCOCKS	CPM-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	Nouvelle-Zélande	M. Stephen BUTCHER	Remplaçant de M. John HEDLEY CPM-11 (2016)	Remplacement	2019
	Samoa	M. Lupeomanu Pelenato FONOTI	CPM-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020

ANNEXE 1B – Remplaçants potentiels des membres du Comité des normes (les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Ordre	Pays	Nom	Désigné / Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
Afrique	1	Guinée-Bissau	M. Lois Antonio TAVARES	CPM-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2	Burundi	M. Eliakim SAKAYOYA	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Asie	1		VACANT			
	2		VACANT			
Europe	1	Estonie	Mme Olga LAVRENTJEVA	CPM-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020
	2		VACANT			
Amérique Latine et Caraïbes	1	Panama	Mme Judith Ivette VARGAS AZCÁRRAGA	CPM-9 (2014) CPM-12 (2017)	2 ^e mandat / 3 ans	2020
	2	Dominique	M. Nelson LAVILLE	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Proche-Orient	1		VACANT			
	2	Émirats arabes unis	Mme Fatima SAD AL KALABANI	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
Amérique du Nord	1	Canada	M. Steve CÔTÉ	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021
	2	États-Unis d'Amérique	Mme Stephanie DUBON	CPM-11 (2016)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2019
Pacifique Sud-Ouest	1	Pour remplacer la Nouvelle-Zélande ou l'Australie	Mme Sophie Alexia PETERSON	CPM-12 (2017)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2020

Région de la FAO	Ordre	Pays	Nom	Désigné / Désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
	2	Fidji	M. Nitesh DATT	CPM-13 (2018)	1 ^{er} mandat / 3 ans	2021